

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2020-2021

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9

la délibération du conseil d'administration du 01/10/2020 acte n°1

Le chef d'établissement procède à

la décision de ne pas ouvrir de bureau de vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Ialamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:04

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise Ialamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 22/09/2020.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ialamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:06

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan et perspectives de l'Association sportive

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le bilan et perspectives de l'Association sportive.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, adopte le bilan 2019-2020 et le programme 2020-2021 de l'association sportive.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:09

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Déplacement dans le cadre de l'association sportive

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les déplacements de l'association sportive.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, autorise les déplacements des élèves de l'AS le mercredi après-midi, sur d'autres installations que celle de la commune de LEZAY.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:11

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan et perspectives FSE

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le bilan et perspectives du FSE.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, adopte le bilan 2019-2020 et le programme 2020-2021 du FSE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:14

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise Ialamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 9

Libellé de la délibération :

Mme la présidente présente au CA les différents bilans de l'année 2019-2020 :

- Bilan pédagogique
- Bilan Vie scolaire
- Bilan CDI
- Bilan Infirmière
- Bilan Psy-EN
- Bilan des actions 2019-2020

Le CA à l'unanimité des membres présents adopte le rapport annuel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ialamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:18

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme d'actions 2020-2021

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le programme d'actions 2020-2021.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération :

Le programme d'actions 2020-2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:20

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Crédits pédagogiques globalisés 2020

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 01/10/2020
Sous la présidence de : Lise Ialamov
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité la répartition des crédits globalisés 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Crédits pédagogiques globalisés 2020 : La dotation s'élève à 4 134.20 euros qui sont répartis ainsi :
- 369.60 euros droits de reprographie
- 545.40 euros carnets de correspondance
- 3219.20 euros manuels scolaires

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise Ialamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 3,75 Quotité de travail : 1607 Mission confiée : AED

Rémunération : 1539.42 Origine du financement : Rectorat Poitiers

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des photocopies et des dégradations

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les tarifs de photocopies et de dégradations.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA, à l'unanimité des membres présents, accorde les tarifs des photocopies et des dégradations 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:29

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concession de logement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 01/10/2020
Sous la présidence de : Lise Ialamov
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité la répartition des logements.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La présidente par intérim demande l'autorisation au Conseil d'Administration de pouvoir concéder les logements comme suit :

- Logement n°1 à Monsieur GLOTIN Luc, agent territorial (Nécessité absolue de service).
- Logement n°2 à Monsieur MEILLAUD Hervé, principal (Nécessité absolue de service).
- Logement n°3 : Vacant : M. Rodier, Gestionnaire, logé en NAS, a demandé une dérogation au DASEN qui lui a été accordée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ialamov
Prénom : Lise
Signé le: 02/10/2020 15:46:31

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conventions/Contrats/Services

Le CA, à l'unanimité des membres présents, autorise le chef d'établissement à les signer.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:34

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2020
Réuni le : 01/10/2020
Sous la présidence de : Lise Ialamov
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'adhésion à un groupement de commandes de surgelés.
Les membres du CA, à l'unanimité, autorisent le chef d'établissement à signer la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ialamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:37

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention RAURANUM de ROM :

Les membres du CA, à l'unanimité, autorisent le chef d'établissement à signer la convention RAURANUM entre la communauté de communes Mellois En Poitou et le collège de Lezay, représenté par Mme Boulanger-Compte Bénédicte professeure documentaliste. Il s'agit d'un contrat de prêt pour une exposition "sous le signe de Saturne".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:39

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise Ialamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 8

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

accepte le prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 4500€ pour le service AP en vue de l'achat de matériels pédagogiques. Est autorisé également le prélèvement sur fonds de roulement la somme de 6000€ en OPC pour l'achat d'un dispositif vapeur. Le montant total du prélèvement sur fonds de roulement autorisé par le conseil d'administration est de 10500€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ialamov

Prénom : Lise

Signé le: 02/10/2020 15:46:42

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Utilisation d'un reliquat de subvention de la communauté de communes

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Lise lalamov

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'utilisation d'un reliquat de subvention de la communauté de communes.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du CA, à l'unanimité, adoptent l'utilisation d'un reliquat de subvention de la communauté de communes d'un montant de 2369.95 € pour effectuer des achats pédagogiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : lalamov

Prénom : Lise

Signé le: 05/10/2020 14:55:48